SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 16 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le dix septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur MONNIER**, doyen de l'assemblée, puis de **Monsieur Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Jean-Luc GRIS, PRESIDENT Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Aliou GASSAMA, DELEGUE TITULAIRE Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT François LONGEAULT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT Laurence ALAVI, DELEGUEE SUPPLEANTE Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD : Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Philippe LE BEULZE : Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE : Directrice des Services Techniques des Syndicats Intercommunaux
Madame Carole BUHOT : Ingénieur du SI VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER : Responsable du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux
Madame Sandra JEANSONNIE : Assistante du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

IL INGENERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur
CENTRE CYRENE : Monsieur Sébastien PFEFFER, Responsable du Centre

Communauté Urbaine	:	**1 (10 communes)**
Communauté d'Agglomération	:	**1 (5 communes)**
QUORUM	:	**9**
Délégués présents	:	***15***
Délégués comptant pour le vote	:	***12 pour l'élection du Président***
		13 pour les autres délibérations

RÉUNION DU DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le quorum étant atteint, **Monsieur MONNIER** ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur PRELOT, benjamin de l'assemblée, est désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur MONNIER présente le rapport. Il annonce que la candidature de Monsieur GRIS a été reçue au secrétariat du syndicat et il invite ce dernier à prendre la parole pour l'exposer.

Monsieur GRIS remercie Monsieur MONNIER et fait lecture aux élus de sa lettre de candidature. Il explique avoir été élu Président en décembre 2017 et avoir conduit le syndicat, avec le soutien unanime du comité syndical, ce qui lui semble essentiel, mais également celui de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise. Il précise qu'ensemble le sujet crucial de l'indépendance financière du syndicat a pu être réglé en 2018, en obtenant un accord afin de régler le problème des emprunts toxiques, en étalant de façon réaliste et supportable son remboursement, tout en maintenant la capacité de financement du syndicat.

Il indique que sa candidature ne s'inscrit pas dans un cadre historique, mais plutôt dans la perspective des projets lancés depuis la renégociation de la délégation de services publics en 2018, qui a permis d'inscrire des projets importants pour Valoseine et pour le territoire, à savoir la modernisation de la déchetterie et la création d'une ressourcerie, puis un projet d'implantation de serres hors sol.
Il ajoute que deux autres projets sont également lancés : le projet de microméthanisation et la convention de collaboration établie avec la SIAAP des Grésillons.
Il évoque enfin la dissolution de SIVaTRU qui a permis à Valoseine de devenir un centre de valorisation plus complet, en adjoignant au centre de valorisation énergétique d'Azalys de Carrières-sous-Poissy, le centre de tri Cyrène de Triel-sur-Seine.

Il précise que les challenges qui attendent le comité syndical sont nombreux et mentionne un autre sujet déterminant pour les habitants du territoire et pour Valoseine, celui de l'avenir du centre de tri Cyrène qui est dépendant des sujets tournant autour de la loi de transition énergétique, et notamment des perspectives qui s'ouvrent à nous en matière de consignes.

Il conclut en proposant, si les élus l'acceptent, de relever ces challenges ensemble et d'être le Président du syndicat pour les six prochaines années dans le contexte de ces défis enthousiasmants.

Monsieur MONNIER demande si d'autres candidats au poste de Président du syndicat se présentent.

Aucun candidat ne se signalant pour occuper ce poste, il demande aux élus de se prononcer pour la candidature de Monsieur Jean Luc Gris.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants	: 12, Monsieur Gris s'abstenant.
Bulletins blancs et nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 12
A obtenu	: 12 voix

Monsieur GRIS est élu, à la majorité absolue et au premier tour, Président du Syndicat VALOSEINE, et immédiatement installé.

Monsieur MONNIER le félicite et lui cède alors la présidence.

Le Président souhaite remercier le comité pour la confiance qu'il lui a accordé. Il remercie tous les membres qui étaient présents lors de la mandature précédente, mais également tous les nouveaux membres. Il poursuit en assurant à ces derniers qu'il fera le nécessaire afin que l'implication de tous et de toutes soit complète, et pour que le lien soit permanent avec le comité.

Il présente l'ordre du jour qui suit :

- Composition du Bureau syndical
- Election des membres du bureau
- Adoption de la charte de l'élu local
- Délégation de compétences du comité syndical au Président et au bureau

- Désignation des membres de la commission de suivi de site du bassin industriel de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy
- Indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Rapport annuel du délégataire 2019 – SIDRU
- Rapport sur la qualité et le prix du service 2019 – SIDRU
- Rapport annuel du délégataire 2019 – SIVaTRU
- Rapport sur la qualité et le prix du service 2019 - SIVaTRU
- Questions diverses

Il indique que Monsieur PRELOT est maintenu dans son rôle de secrétaire de séance jusqu'à la fin de ce comité.

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Le Président présente le rapport et signale que le syndicat VALOSEINE vit son premier comité avec un nombre de délégués titulaires portés désormais à quinze alors qu'il était de trente précédemment ; il ajoute que, par voie de conséquence, il y a aussi quinze délégués suppléants pour le syndicat. Il explique que cette modification des statuts, outre celle du changement de nom du syndicat (ex SIDRU), entraine par conséquent une élection d'au maximum quatre vice-présidents.

Il fait remarquer que le bureau, tel qu'il existait encore en 2019, était composé de délégués élus en décembre 2017 seulement, lors des dernières élections du syndicat, que c'était un bureau jeune qui n'avait pas six ans d'expérience, mais qui a cependant mené à bien, à l'aide des services du syndicat, les enjeux majeurs qui étaient loin d'être faciles à gérer.

Il explique que les deux membres du syndicat sont la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise et que les diverses discussions qui ont eu lieu ont conduit à la proposition suivante, pour la composition du bureau : deux vice-présidents issus de la CA et deux vice-présidents issus de la CU. Il précise qu'il y aura également la possibilité d'adjoindre des assesseurs, à court terme, à ces quatre vice-présidents.

Aucune question n'étant formulée à ce sujet, le Président met la délibération au vote.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, la composition du bureau syndical.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président présente le rapport et indique que les candidatures reçues par le secrétariat du syndicat sont, pour les postes de Vice-présidents, Monsieur Mark VENUS de la Communauté d'Agglomération, Monsieur Dominique PIERRET de la Communauté Urbaine, Monsieur Serge CASERIS de la Communauté d'Agglomération et Monsieur Georges MONNIER de la Communauté Urbaine.

Il demande s'il y a d'autres candidatures pour ces postes.

En l'absence d'autres candidatures, il invite les élus à passer aux votes, dont les résultats sont :

<u>1er Vice-président</u> :

Candidature déclarée : Monsieur Mark VENUS
Nombre de votants : 13
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 13
A obtenu : 13 voix

Monsieur Mark VENUS est élu, à la majorité absolue et au premier tour de scrutin, 1er Vice–président du Syndicat.

<u>2ème Vice-président</u> :

Candidature déclarée : Monsieur Dominique PIERRET

Nombre de votants : 13
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 13
A obtenu : 13 voix

Monsieur Dominique PIERRET est élu, à la majorité absolue et au premier tour de scrutin, 2ème Vice–président du Syndicat.

3ème Vice-président :

Candidature déclarée : Monsieur Serge CASERIS
Nombre de votants : 13
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 13
A obtenu : 13 voix

Monsieur Serge CASERIS est élu, à la majorité absolue et au premier tour de scrutin, 3ème Vice–président du Syndicat.

4ème Vice-président :

Candidature déclarée : Monsieur Georges MONNIER
Nombre de votants : 13
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 13
A obtenu : 13 voix

Monsieur Georges MONNIER est élu, à la majorité absolue et au premier tour de scrutin, 4ème Vice–président du Syndicat.

Le Président indique que les délégations de chaque Vice-président feront l'objet d'une communication ultérieure.

ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Président présente le rapport et ajoute que les élus connaissent bien cette charte puisqu'elle existe également dans les conseils municipaux.

Après la lecture de la charte, il annonce aux élus que celle-ci leur est distribuée, car c'est la loi.

DELEGATION DE COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président donne la parole à Monsieur SAILLARD pour la lecture de ce rapport.

Monsieur SAILLARD présente le rapport et précise, concernant la ligne « décider du remboursement anticipé d'emprunt », que lorsqu'il y a des emprunts, les remboursements anticipés de ces derniers sont prévus au contrat initial qui est voté par le comité et, à défaut, ce point est soumis au comité.

Concernant la délégation du comité au bureau au sujet de la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, il explique que la charte GISSLER catégorise les emprunts de 1 à 6 et de A à E. Il précise que plus on va vers le 6 ou vers le E, plus l'emprunt est toxique. Il ajoute que cette délégation au bureau concerne des sous-jacents 1-2, A-B qui sont des emprunts plus simples et qui vont être jusqu'à des « Euribor ou des Libor », mais pas au-delà. Il ajoute que, si d'aventure, même s'il pense que dans un futur proche cela n'arrivera pas, le syndicat souhaitait contracter un emprunt très structuré, ni le Bureau ni Président n'auraient la compétence pour le faire, du fait de la limitation sur la charte, et que ce serait au comité d'intervenir.

Il annonce que la délégation au bureau intitulée « Négocier des emprunts », signifie que le bureau négocie des emprunts avant de les proposer au Président, et que celle inscrite « Décider de l'ouverture de lignes de trésorerie » est une procédure comptable.

Il ajoute que, de la même manière que pour le Président, si le bureau syndical est amené à prendre des décisions, il en rendra compte au comité suivant la signature de celles-ci.

Le Président remercie Monsieur SAILLARD et demande s'il y a des compléments d'information ou des questions.

Sans observations, le Président propose au comité de procéder au vote.

Le comité approuve, à l'unanimité, la délégation de compétences du comité syndical au Président et au bureau.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU BASSIN INDUSTRIEL DE TRIEL-SUR-SEINE / CARRIERES-SOUS-POISSY

Le Président présente le rapport et signale qu'il s'agit d'élire, parmi les délégués du comité, un titulaire et un suppléant pour représenter le syndicat au sein de cette commission de suivi de site.

Monsieur SAILLARD signale que c'est la seule élection pour une commission qui est proposée lors de cette séance, car, traditionnellement, les représentations aux commissions sont votées lors du comité qui suit les élections. Cependant, il explique que les services de l'Etat ont annoncé qu'une réunion de cette commission de suivi de site allait avoir lieu prochainement et ils ont demandé à ce qu'il soit procédé le plus rapidement possible à l'élection des représentants du syndicat.

Monsieur FONTAINE demande s'il s'agit bien d'une commission de surveillance de la plaine des déchets.

Monsieur SAILLARD précise que c'est une commission qui se réunit pour évaluer les impacts des industries du site de la Plaine, et qu'elle concerne effectivement l'usine du syndicat, mais également le SIAAP, Vinci, etc. Il explique que chaque entreprise vient présenter ce qu'elle fait, comment elle fonctionne et répond aux questions des associations de l'environnement et des élus sur les problématiques qui peuvent les concerner. Il ajoute que la problématique concernant VALOSEINE sont les dioxines et que, chaque année, le syndicat explique, lors de cette commission, que ce ne sont pas les équipements du syndicat qui les émettent.

Monsieur FONTAINE propose sa candidature, étant en lien, de par son mandat, avec les associations de défense de l'environnement.

Le Président prend note de la candidature de Monsieur Franck FONTAINE et demande s'il y a d'autres candidats pour être titulaire. Il précise que, faisant déjà partie de cette commission au titre de la Communauté Urbaine, il ne peut y être aussi en tant que suppléant pour VALOSEINE. Il demande si un ou une élu(e) souhaite être suppléant(e).

Un élu fait part de son sentiment du manque de femme depuis le début de cette réunion, mais signale, qu'à défaut d'une candidature féminine, Monsieur WASTL Maire d'Andrésy, souhaiterait faire partie de cette commission.

Le Président répond que ce n'est pas « à défaut », et qu'au contraire, cela permet de partager un peu les choses entre titulaire et suppléant et ajoute que c'est moins innocent qu'il n'y paraît. Il souligne qu'il lui apparait essentiel pour le syndicat de participer afin de pouvoir, non pas promouvoir, mais expliquer ce qui se passe autour de VALOSEINE afin d'ajuster la communication ou produire les éléments nécessaires à la compréhension de ce qui est fait dans ce syndicat et sur le site.
Il propose, si l'assemblée le veut bien, d'élire Monsieur Franck FONTAINE titulaire et Monsieur Lionel WASTL suppléant pour représenter le syndicat VALOSEINE au sein de la commission de suivi de site (CSS) du bassin industriel de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy.

Le comité élit, à l'unanimité, Monsieur Franck FONTAINE et Monsieur Lionel WASTL représentants, respectivement titulaire et suppléant, du syndicat VALOSEINE à la commission de suivi de site (CSS) du bassin industriel de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy.

INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président présente le rapport.

Sans observations, il soumet la délibération au vote.

Le comité vote, à l'unanimité, les indemnités de fonction au Président et aux Vice-présidents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2020

Le Président signale, concernant ce point à l'ordre du jour, que c'est un peu particulier, pour un certain nombre de membres de l'assemblée, puisqu'il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020, à laquelle ils n'étaient pas présents.

Le Président demande si les élus ont des observations à faire sur ce document.

Sans remarques, le comité approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du comité du 7 juillet 2020.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'étant formulée, le comité syndical prend acte, à l'unanimité, du compte rendu des actes administratifs pris par Le Président dans le cadre des délégations données par le comité syndical.

Le Président donne la parole à Monsieur SAILLARD pour introduire les quatre délibérations qui suivent, à savoir :

- Rapport annuel du délégataire 2019 – SIDRU
- Rapport sur la qualité et le prix du service 2019 – SIDRU
- Rapport annuel du délégataire 2019 – SIVaTRU
- Rapport sur la qualité et le prix du service 2019 - SIVaTRU

Monsieur SAILLARD, avant d'évoquer ces quatre prochains points à l'ordre du jour, signale que le Président a demandé qu'une présentation du syndicat soit faite pour les nouveaux élus. Il explique que, s'agissant ce soir d'un comité d'élection, cette présentation ne pouvait pas avoir lieu mais qu'elle sera proposée à la prochaine séance. Il s'agira d'une présentation financière et de projets qui sera rapide, pour que les nouveaux élus puissent avoir déjà une première vision du syndicat. Il regrette que, dans ce contexte de COVID, il n'ait pas été possible de faire cette présentation en amont et que soient présentés, ce soir, des rapports qui auront donc sans doute peu de sens pour les nouveaux arrivants. Il espère qu'il sera possible prochainement de mieux présenter VALOSEINE et le travail des délégataires.

Le Président ajoute, pour compléter les propos de Monsieur SAILLARD, que des visites des deux sites, à savoir l'incinérateur à Carrières-sous-Poissy ou le centre de tri à Triel-sur-Seine, seront organisées pour les membres du comité, si possible d'ici la fin de l'année.
Il signale que ces visites se feront en deux groupes, suivant les disponibilités de chacun, de façon à ce que chacun puisse constater physiquement ce dont il est souvent question dans les rapports et projets de délibérations.
Il fait observer qu'il ne doute pas que les partenaires qui gèrent ces centres seront heureux de faire la visite.
Il insiste sur l'importance de cette visite, car, avec le regroupement de deux syndicats (SIDRU et SIVATRU), et donc de deux unités de production différentes, il y a le sujet évoqué précédemment sur la partie ressourcerie / déchetterie. Il explique qu'il y a désormais deux déchetteries, une à Triel et une à Carrières, et que c'est important de pouvoir discuter en comité de ce projet, pour veiller à optimiser la situation, car l'objet n'est pas d'avoir une meilleure déchetterie d'un côté et une moins bonne de l'autre. Il répète qu'une visite sur site est importante, car les élus pourront se rendre compte de visu de ce qui se passe avant qu'une décision soit prise dans une salle en dehors des sites.

Le Président donne la parole aux délégataires pour la présentation des différents rapports :

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2019 – SIDRU

Monsieur BAILO présente le rapport.

Le Président remercie Monsieur BAILO et demande s'il y a des questions sur ces points techniques. Il insiste sur le fait que toutes les questions sont bonnes, qu'il est important de communiquer, sur

la base d'informations concrètes, afin que l'activité du syndicat soit compréhensible par tout un chacun. Il informe que la communication sera un des enjeux de cette mandature, en collaboration avec les exploitants, et prend pour exemple la communication sur le fait que l'usine AZALYS, aujourd'hui, n'achète pas d'éléctricité car elle en produit et fonctionne en circuit fermé.

Le comité prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel du délégataire 2019.

RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE 2019 – SIDRU

Madame LEGROS présente le rapport.

Au terme de la présentation, **Le Président** remercie Madame Lergros et explique que la communication sur les prix facturés devra être plus lisible et traduire les évolutions et les impacts des efforts qui ont été faits. Il indique qu'il y a du travail pour le comité pour bâtir le budget 2021 avec des éléments différents, et en toute transparence.
Il précise que cette lisibilité devra être en direction des clients, des partenaires mais aussi en direction des autres syndicats, à minima en Région parisienne, car chacun indique qu'il est le meilleur en annonçant des tarifs, mais tous ne parlent pas de la même chose. C'est pourquoi il insiste sur l'importance d'avoir, rapidement dans cette mandature, des éléments de langage comparables, car il ne s'agit pas de savoir qui a la plus belle usine mais de savoir si le service rendu à l'habitant est performant et lisible.

Le comité prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport 2019 sur la qualité et le prix du service.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2019 – SIVATRU

Monsieur Sébastien PFEFFER, Responsable du centre de tri CYRENE, présente le rapport.

RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE 2019 – SIVATRU

Carole BUHOT, Ingénieur du syndicat VALOSEINE, présente le rapport.

Au terme de ces présentation, **le Président** remercie Monsieur PFEFFER et Madame BUHOT.

Il indique que les enjeux financiers sont l'extension des consignes de tri, puis la modernisation du centre de tri avec des discussions entre la communauté d'agglomération et la communauté urbaine à mener sur ce sujet important, impactant directement les finances du contribuable, mais aussi la diminution des soutiens des éco organismes comme la baisse des dotations de l'Etat qui doivent faire réfléchir rapidement le syndicat sur la pertinence des investissements à venir, tout en sachant qu'il a la question de la consigne ou non des plastiques.

Le Président indique que tous ces sujets ne sont pas simples, que la force des collectivités locales est habituellement de ne pas réagir trop vite mais que là il faudra se déterminer sans tarder.

Il évoque également les enjeux sur la TGAP qui est la taxe que l'état impose sur les déchets, en rapport avec la loi de transition énergétique dans la loi de finances et qui a de gros impacts pour le syndicat. A ce sujet, il revient sur la valorisation dans les déchetteries du syndicat en précisant que tout ce qui n'est pas valorisé part en enfouissement et que, même s'il n'a pas les évolutions actuellement, la taxe sur la tonne enfouie va être multipliée par deux ou trois d'ici à quatre ans.

Il revient sur ce qu'il évoquait dans sa présentation, à savoir la partie enthousiasmante de la mission des élus de ce syndicat, mais fait remarquer que ces sujets très importants entrainent une grosse responsabilité en matière de décisions et, même si les élus ne seront pas seuls, ils devront faire évoluer la situation, tout en tenant compte à la fois de la loi de transition énergétique, de la loi de finances et également des contribuables, puisque le syndicat à cette dernière préoccupation à cœur.

Monsieur LEPERT fait remarquer que 2019 vient d'être évoqué dans ces présentations, mais que, concernant les évolutions et compte tenu de la crise particulière actuelle, il n'a aucune idée des impacts sur les divers tonnages ex-SIVaTRU et ex-SIDRU ; il demande quelques éclaircissements à ce sujet afin de savoir si cela change quelque chose de façon drastique et s'il faut en tenir compte pour la partie financière. Il ajoute que si tel en était le cas, il conviendrait d'apporter des informations à ce sujet à tous les élus, car il pense que, si impacts il y a, il faut s'en occuper rapidemment.

Le Président indique être d'accord avec ces propos et répond qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de chiffrer précisément les impacts. Cependant, il signale qu'à partir du moment où le centre de tri a été fermé pendant une durée de deux à trois mois, pour les raisons que chaque élu connait, et que les déchets sont partis à l'incinération, il en résulte forcément un sujet. Il précise qu'à sa connaissance, l'estimation de cet impact n'a pas été précisément calculée et qu'il n'a pas de chiffres à communiquer aujourd'hui aux élus, que s'il en avait il en aurait bien évidemment fait part. Il fait observer que, forcément, l'année 2020 va encore marquer une rupture par rapport à 2019 et qu'il est évident qu'un impact sera constaté. Il rappelle que des déchetteries ont été fermées, ce qui a abouti à une absence de valorisation donc à plus de coûts d'enfouissement sur les encombrants, qui seront donc dans les circuits de collecte.

Monsieur LEPERT signale qu'il ne souhaite pas une réponse immédiatement, mais insiste sur la nécessité d'en faire état assez vite.

Le Président souligne qu'il est tout à fait d'accord avec cette demande. Il indique également que le syndicat a gardé les tonnages du SIDRU et signale que les collectes ont été réorientées sur l'usine de Carrières-Sous-Poissy qui s'occupait du tri. Il explique qu'ainsi, une pesée à un instant T a été effectuée et que le syndicat va essayer d'en obtenir une valorisation.

Madame Legros ajoute que le syndicat s'est adressé à CITEO, éco-organisme, pour savoir s'ils allaient tenir compte du fait que les emballages ménagers pendant le COVID ont été triés sélectivement avant d'être incinérés puisque, normalement, il devrait y avoir un soutien à la clé. Elle fait observer que, pour le moment, aucune réponse de CITEO n'a été reçue.

Le Président souligne qu'il n'attend pas beaucoup de CITEO. Il annonce qu'un point sera effectué assez rapidement dans le courant du mois d'octobre pour déterminer à quel niveau va être la secousse. Il répète qu'évidemment il y aura un impact pour 2020 et forcément sur 2021, mais il fait remarquer que l'impact sur les éco-organismes sera plutôt en 2021, puisque les soutiens arrivent un an après. Toutefois, il répète que l'impact significatif à prévoir sera étudié de près.

Il termine en remerciant Madame Legros et les délégataires présents qui sont toujours ouverts pour les visites qui seront organisées plus formellement. Il remercie les services du syndicat pour le support qu'ils apportent, puis tous les membres du comité. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité et félicite les nouveaux vice-présidents élus.

Sans autres remarques, la séance est levée à 20h45.